

Prêt Touch 4

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Prêt Touch 4 de Bpifrance, en partenariat avec la BEI, soutient les entreprises du secteur des Industries Créatives et Culturelles (ICC) dans leurs efforts de créativité et leur croissance.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du prêt, les TPE, PME de plus de 3 ans, du secteur des industries créatives et produisant une documentation comptable (bilan et compte de résultat) couvrant une période d'activité de 24 mois minimum.

— Critères d'éligibilité

Elles doivent faire partie du secteur des Industries Créatives et Culturelles (ICC) :

- culture, musique, spectacle vivant, édition, cinéma, audiovisuel, jeux vidéo, design,
- Prix ou label associé au secteur. Il s'adresse aussi tout particulièrement aux entreprises reconnues pour leurs savoir-faire d'excellence.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Peuvent être financées les dépenses suivantes :

- les investissements corporels,
- l'augmentation du besoin en fonds de roulement liée à la mise en œuvre du programme,
- les travaux de rénovation,
- les travaux de rénovation énergétique dans la limite de 25% de la surface de l'enveloppe du bâtiment ou de la valeur du bâtiment (hors valeur terrain).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un prêt qui peut aller de 50 000 à 2 M€.

Dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Le prêt est prioritairement associé à un financement extérieur, à raison de 1 pour 1 :

- d'un financement bancaire associé,
- d'apports en capital des actionnaires et/ou de sociétés de capital-investissement et/ou des apports en quasi fonds propres (prêts participatifs, obligations convertibles en actions),
- de financements participatifs.

Pour quelle durée ?

Sa durée est de 3 à 10 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour toute demande se rapprocher de Bpifrance avec [le formulaire de contact en ligne](#).

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 500 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine

Organisme

BPIFRANCE

- Accès aux contacts locaux de Bpifrance
Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://contacts.bpifrance.fr/contactez-bpifrance-formulaire-de-contact/>